

à un cultivateur dans cette situation d'utiliser ses biens et son avoir social engagé dans sa ferme ainsi qu'une certaine subvention de la trésorerie fédérale, afin d'avoir suffisamment de ressources pour se spécialiser dans un autre métier et subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille durant la période transitoire où il se retirera de l'agriculture. Il pourra subir le recyclage nécessaire et acquérir une nouvelle compétence, afin de se tailler une place dans la société et exercer un métier autre que celui d'agriculteur.

Il y a un troisième choix offert aux autres cultivateurs qui ne sont pas suffisamment âgés pour prendre leur retraite et qui veulent continuer à s'adonner à l'agriculture. A cet égard, nous proposons que des services d'orientation professionnelle et de gestion agricole leur soient offerts. En outre, des crédits spéciaux devraient être prévus, afin qu'ils puissent acheter d'autres terres et étendre suffisamment leur exploitation pour mener avec leur famille une vie convenable après avoir acquitté leurs dépenses.

Nous croyons que ces trois choix forment un tout et doivent être considérés ainsi. Assurément, même si des cultivateurs prennent leur retraite, et que certains abandonnent l'agriculture pour s'orienter vers d'autres secteurs de notre économie, nous avons besoin de gens qui prendront possession de ces petites terres et qui les ajouteront à d'autres pour former une ferme assez grande, en vue de réaliser un rendement suffisant. Dans le cas des petites exploitations agricoles situées dans des régions peu rentables ou pauvres, du point de vue du sol, il se peut que nous utilisions ces terres à d'autres fins, mais ce ne serait là qu'une bien faible partie du programme d'ensemble. On nous a fait beaucoup de suggestions: reboisement, utilisation de terrains pour fins récréatives et ainsi de suite. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il peut y en avoir dans cette catégorie.

• (2.30 p.m.)

Il importe de s'entendre au préalable au sujet du mode d'utilisation de ces terres. C'est un des aspects que nous examinons actuellement avec les provinces. Le ministère de l'Agriculture ne tient sûrement pas à devenir propriétaire de nombreuses exploitations agricoles. Qu'il soit bien entendu que s'il doit y avoir des transferts à d'autres fins, ils ne s'effectueront ou du moins ne devraient s'effectuer qu'après une période transitoire et avec la collaboration des provinces.

Il y a un autre aspect à considérer dans ce programme de redressement. Nous n'avons pas l'intention de lancer un programme avec tous ses rouages administratifs s'il doit, par certains côtés, faire double emploi avec les services des provinces. Ainsi, lorsqu'une province dispose de services de conseillers et de gestion des terres, il faudrait y recourir et les coordonner avec ce programme de redressement des petites exploitations pour éviter le double emploi et, surtout, pour prévenir toute concurrence entre les divers paliers de gouvernement dans l'offre de ces programmes.

J'espère que les députés vont cesser de dire que nous faisons en sorte que ces gens renoncent à l'agriculture et  
[L'hon. M. Olson.]

que nous allons établir une politique de nature à réduire de 50 à 60 p. 100 le nombre des agriculteurs du pays. Nous savons qu'une réduction se produit actuellement dans l'ensemble. Le programme dont je parle vise à aider les gens à faire un choix entre les options que nous leur offrirons. Je vois que le temps passe très vite. Avant de terminer, je tiens à dire quelques mots de certaines denrées. J'ai parlé de celles qui ont suscité les problèmes les plus épineux ces dernières années.

D'une façon typique, tous les députés ayant pris part au débat jusqu'ici ont concentré leur attention sur ces denrées plutôt que sur d'autres groupes où une amélioration s'est produite de l'année dernière à cette année et, même, une amélioration progressive depuis quatre ou cinq ans. Par exemple, le bœuf de boucherie paraît prendre une place très importante dans la production agricole du Canada. L'an dernier, monsieur l'Orateur, le bouvillon de boucherie de choix se vendait 33.5c. sur le marché de Toronto. Pendant la semaine qui s'est terminée le 29 mai, cette année. Il se vendait 34.5c. Je rappelle aux députés que le prix en l'occurrence était de beaucoup inférieur à celui d'il y a trois ans. Pendant la même semaine, l'an dernier, le produit se vendait 33.3c. sur le marché de Winnipeg, alors qu'il s'est vendu 34.25c. en 1971. A Calgary, le prix a passé de 32.4c. à 33.4c. La hausse n'est pas énorme, mais c'est assez pour couvrir l'accroissement des frais de production depuis l'an dernier.

Dans le secteur de la production laitière, la commercialisation, au cours de ces douze derniers mois, a connu une amélioration remarquable, presque sensationnelle. Il y a un an, ou peut-être encore 18 mois, nous disposions de grandes quantités de lait écrémé en poudre et d'autres produits laitiers. Nous essayions d'en vendre beaucoup sur le marché international, à moins de la moitié du prix de soutien au Canada. A l'époque, notre prix de soutien pour le lait écrémé en poudre, sous l'égide de la Commission canadienne du lait, était d'environ 20c. la livre. Il y a à peu près un an et demi, nous obtenions sur le marché international de 6c. à 7c. C'était en partie à cause des stocks que nous avons et en partie à cause des approvisionnements qui étaient disponibles dans différents autres pays, notamment ceux de la Communauté économique européenne.

Il y a un an, nous avons pris un parti extrêmement difficile, quant à la politique laitière du Canada. Nous avons considérablement augmenté le taux de retenue sur les expéditions dépassant le contingentement. Je sais qu'on a formulé certaines critiques, mais en conséquence de cette mesure, ainsi que de changements sur le marché international, notre situation est maintenant bien meilleure. En réalité, deux fois au cours de l'année, nous avons augmenté les recettes des producteurs laitiers industriels. Le 8 février, nous avons augmenté le prix de la poudre de lait écrémé de 20c. à 24c. et celui du fromage de 47c. à 51c. Cela a augmenté la valeur du lait expédié aux producteurs d'environ 32c. le cent livres. Le transformateur a fait payer au producteur la presque totalité de la hausse, soit 29c.

Le 1<sup>er</sup> juin, j'ai annoncé que nous diminuions les limites imposées à ces producteurs, ce qui en a à nouveau augmenté les recettes dans une certaine mesure. Tout